

rappelait au gouvernement l'imbécillité de ses lois de protection visant à empêcher la production du blé et de ne pas encourager la production de l'or, produit qui nous permet de faire des échanges commerciaux avec les États-Unis, qui sont disposés, eux, à absorber notre production d'or tout entière.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement se doit d'accroître considérablement l'aide aux mines d'or. Ce que les exploitants de mines d'or demandent au gouvernement, ce n'est pas la charité, mais, au contraire, l'initiative d'encourager l'exploitation de nouvelles mines dans cette région, ne serait-ce que pour agir en conformité des besoins de la population.

Il est donc d'une importance vitale pour les villes de notre région que l'industrie minière tout au moins se maintienne et se développe.

Pour tous ceux qui vivent dans les régions où l'on exploite des mines d'or, ainsi que pour tous ceux qui, d'un bout à l'autre du pays, leur fournissent des biens et des services, cette loi a été la source de grands bienfaits dans le passé et ce n'est pas le temps de l'abroger ni de la laisser dans la stagnation. Il s'agit de l'améliorer en vue de contribuer davantage au développement économique de notre région, comme à celle du Nord-Ouest québécois et du Nord-Est ontarien.

La loi a joué un rôle social important en protégeant la famille et la société dans les régions adonnées à l'exploitation des mines d'or. Elle a aidé, dans une certaine mesure, mais elle a nuï, par exemple, à la mise en exploitation de nouvelles mines.

A-t-on songé que des citoyens ont travaillé dans des mines d'or 20 ou 25 ans, se sont construits une petite maison à Val-d'Or, Malartic, Noranda, Rouyn, Amos, La Sarre ou Normétal et qu'aujourd'hui ils sont obligés de s'exiler à Thompson, dans le Nord du Manitoba, ou encore à Sudbury ou dans d'autres provinces, devant abandonner leurs maisons et leurs avoirs dans des localités qu'ils habitent depuis de si nombreuses années.

• (12.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, le gouvernement est responsable de cette situation. Il n'a pas le droit de tolérer, il n'a pas le droit d'engendrer cette situation comme il le fait présentement. La loi—je le répète—a joué un rôle important en protégeant la famille, mais n'a pas joué son rôle au point où nous pouvions garder chez nous nos concitoyens, en leur permettant, grâce à une certaine aide, de travailler à la création de nouvelles mines.

Grâce à la loi, bien des travailleurs ont continué à vivre convenablement, car, autrement, ils auraient été déracinés. Certains l'ont été, parce que la loi n'était justement pas assez généreuse. Ils ont pu élever leurs enfants, les nourrir, les vêtir, depuis 35 ou 40 ans, alors que sans la protection de cette loi, ils auraient peut-être souffert de la pauvreté, malgré qu'ils ne soient pas très riches.

Grâce à elle, enfin, un groupe important de contribuables—sociétés ou individus—n'ont cessé de payer des taxes fédérales, provinciales et municipales. Le gouvernement, par l'aide accordée aux mines d'or, ne va-t-il pas chercher une grande partie de l'argent par diverses taxes, cachées ou officielles, par toutes sortes de moyens, comme l'impôt sur le revenu, les régimes de pension, etc.? Le gouvernement retourne chercher l'argent chez les contribuables. Il ne reste aucun pouvoir d'achat aux consom-

mateurs après que tous les gouvernements ont pigé dans l'enveloppe de paie des ouvriers.

Non seulement les actionnaires des compagnies, mais toute une catégorie de la population subsiste à même l'exploitation de l'or, directement ou indirectement.

La politique qu'on applique présentement envers la main-d'œuvre, mise à pied, laquelle consiste à défrayer en partie le coût du déplacement de ces personnes vers d'autres centres miniers nous laisse présager pour l'avenir des répercussions sur les autres secteurs manufacturiers à cause, évidemment, de la diminution de population. Il faut bien comprendre que la plupart des mineurs sont mariés et établis depuis de nombreuses années dans les villes, et il est inadmissible de prétendre que seul le chef de famille sera déplacé. Cela veut dire, en résumé, que le départ de 100 mineurs représente une perte d'au moins 500 personnes susceptibles, dans bien des cas, d'occuper un emploi dans d'autres industries.

D'ici peu, d'autres mines d'or seront dans l'obligation de fermer leurs portes, et ce à cause des problèmes de main-d'œuvre et du coût d'exploitation trop élevé. Il est évident que si cette situation se généralise, il en résultera un marasme économique auquel nos villes ne pourront faire face. Nous pouvons donc facilement entrevoir une mort lente et certaine de toutes les autres industries.

Étant donné les besoins actuels et compte tenu des obligations nouvelles qu'il faut assumer dans une société changeante qui exige plus pour les services publics, l'éducation, en particulier, nous considérons que l'heure est propice d'ajuster les subventions aux mines d'or afin de permettre aux dirigeants—et c'est un des principaux mobiles—de donner à leurs employés des hausses de salaires comparables à celles qui sont accordées dans les autres domaines de l'industrie.

J'insiste pour que ceux qui travaillent dans les mines d'or soient traités de la même façon que ceux qui sont employés dans d'autres mines ou d'autres industries. Il existe aujourd'hui une différence éclatante entre le salaire payé aux travailleurs des mines d'or et celui payé aux ouvriers des autres industries.

En dépit de la mécanisation considérable qui a contribué à l'atténuation des pressions inflationnistes sur les prix de revient en diminuant la main-d'œuvre, l'exploitation minière n'a pas cessé de demander une participation humaine très importante. Les salaires des employés représentent de 55 à 60 p. 100 des frais d'exploitation. L'exploitation minière constitue donc un débouché pour la main-d'œuvre.

Chaque dollar d'aide à l'exploitation protège à peu près \$5 de salaire, ainsi que \$2 de fournitures obtenues de plusieurs endroits au Canada. Cette répercussion, en termes humains, n'est pas sans importance.

Les compagnies et les hommes qui continuent à travailler, grâce, principalement, à l'existence de la loi, ont retourné, en taxes, au gouvernement fédéral presque 50 p. 100 de l'aide reçue, y compris en taxe de vente, et même près de 75 p. 100, si l'on tient compte de la taxation à tous les niveaux de gouvernement.

Au nom d'une population inquiète qui veut sauver ce qui peut encore l'être non seulement en vue de maintenir la production de l'or, mais de favoriser une certaine expansion de cette industrie, afin que d'autres mines puissent entrer en production, si leurs propriétaires ont la certitude que l'exploitation est au moins rentable, l'urgence d'une loi prévoyant une aide à l'exploitation des